



# Impact de la réforme du droit des contrats sur les relations commerciales

*La violence économique et l'abus de dépendance*



Laurent BENZONI\*

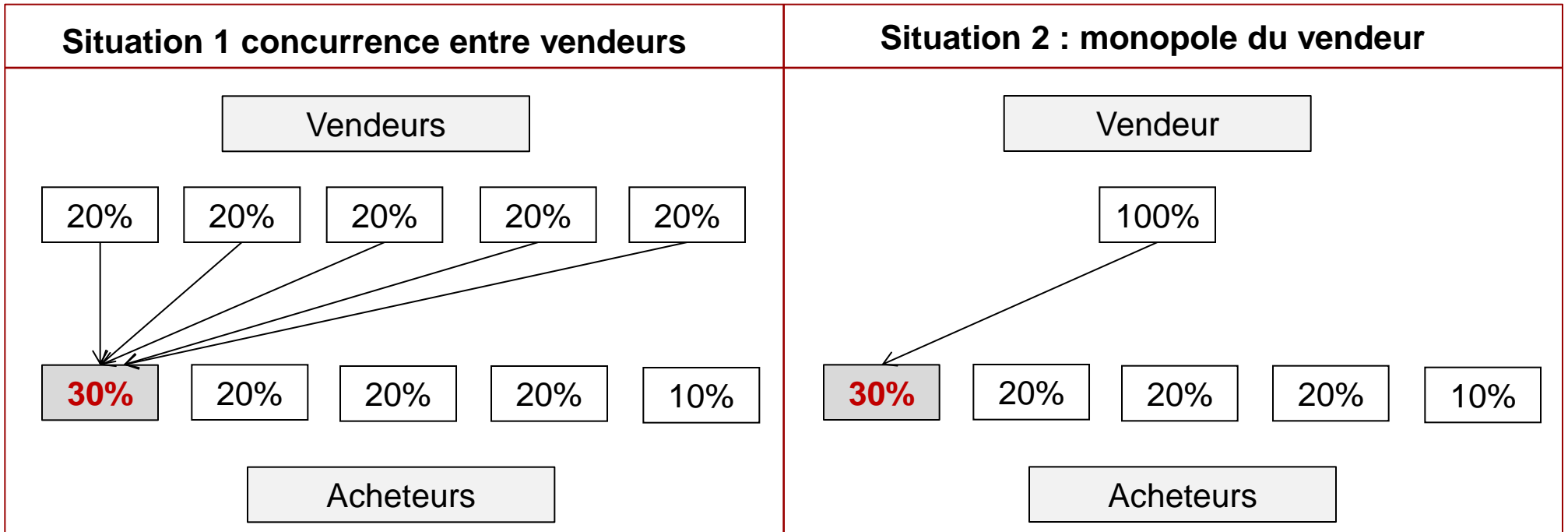
**TERA** Consultants  
39, rue d'Aboukir  
75002 PARIS  
Tél. + 33 (0) 1 55 04 87 10  
Fax. +33 (0) 1 53 40 85 15  
S.A.S. au capital de 200 000 €  
RCS Paris B 394 948 731

\* Professeur à Paris 2, Centre de recherche Economie et Droit  
Président TERA Consultants ; [benzoni@tera.fr](mailto:benzoni@tera.fr) ; 01 55 04 87 10

**7 Avril 2016**

# « Taux de menace » défini par la Commission européenne

Part de l'acheteur dans le chiffre d'affaires du fournisseur : **seuil 13 %**



**Limite évidente : la valeur du taux de menace est totalement indifférent à la structure du marché amont**

# Un Indice de Dépendance Relative : **IDR**

$$\text{IDR} = \frac{\text{Part des ventes d'un fournisseur A chez l'acheteur X}}{\text{Part des achats de l'acheteur X chez le fournisseur A}}$$

*Si IDR = 1 → relation complètement à l'équilibre*

*Si IDR >> 1 → situation de dépendance*

*Si IDR << 1 → situation de pouvoir de marché*

## Cas 1

Si un fournisseur A réalise 10% de son chiffre d'affaires avec un acheteur X  
et,

Si l'acheteur réalise 10% de ses achats chez le fournisseur A

Alors :  $\text{IdR} = 10\%/10\% = 1$

## Cas 2

Si un fournisseur A réalise 30% de son chiffre d'affaires avec un acheteur X  
et,

Si l'acheteur réalise 5% de ses achats chez le fournisseur A

Alors :  $\text{IdR} = 30\%/5\% = 6$

# Indice des Options de Sortie : **IOS**

$$\text{IOS} = \frac{\text{Part de marché des fournisseurs non présents chez l'acheteur X}}{\text{Part de marché des acheteurs que ne fournit pas le fournisseur A}}$$

*Si IOS = 1 → options de sortie parfaitement équilibrées*

*Si IOS >> 1 → options de sortie favorables à l'acheteur*

*Si IOS << 1 → options de sortie favorables au vendeur*

## Cas 1

**Si les fournisseurs non présents chez un acheteur X représentent 30% du marché**

**et,**

**Si les acheteurs du marché non fournis par A représentent 30% du marché,**

**alors : IOS = 30%/30% = 1**

## Cas 2

**Si les fournisseurs non présents chez un acheteur X représentent 10% du marché**

**et,**

**Si les acheteurs du marché non fournis par A représentent 50% du marché,**

**alors : IOS = 10%/50% = 0,2**

# Indice Hirshman-Herfindahl Acheteur : IHHA

**IHH** = somme des part de marché au carré

Si monopole :  $IHH = 100\%^2 = 10.000$

Si duopole symétrique :  $IHH = 50\%^2 + 50\%^2 = 5.000$

Si quadriopole symétrique :  $IHH = 25\%^2 + 25\%^2 + 25\%^2 + 25\%^2 = 2.500$

Ex duopole asymétrique :  $IHH = 90\%^2 + 10\%^2 = 8100 + 100 = 8.200$

Lignes directrices concentration en Europe, France, US :

si  $IHH > 1.000$  structure de marché côté offre qui pose des préoccupations de concurrence

Calcul de l'IHH côté acheteur : IHHA

Si  $IHHA > X$  structure de marché côté vendeur qui pose des préoccupations de concurrence côté acheteurs.

# Quelques points clés pour avancer

- **Définition des marchés pertinents dans la dimension produit : mêmes méthodes que les autorités de concurrence (à tester).**
- **Définition des marchés dans la dimension géographique : nécessairement différente de celle des autorités de concurrence**
- **Définition des valeurs seuils des indices : travaux quantitatifs sur la jurisprudence ?**
- **Agrégation et pondération des indices pour créer un indice synthétique.**